

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Attribution d'un prix au lauréat dans le cadre du « Prix des lycéens de Sceaux 2023 »

Séance du 25 mai 2023

Convocation du 19 mai 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à 19 h 36, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-neuf mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mmes Isabelle Drancy, Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Holuigue-Lerouge, Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Philippe Tastes par Mme Chantal Brault,
M. Christian Lancrenon par M. Philippe Laurent,
M. Jean-Pierre Riotton par M. Frédéric Guermann,
M. Théophile Touny par Mme Sakina Bohu,
Mme Nadine Lacroix par Mme Roselyne Holuigue-Lerouge

Secrétaire de séance :

Mme Sakina Bohu

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 25 mai 2023

OBJET : Attribution d'un prix au lauréat dans le cadre du « Prix des lycéens de Sceaux 2023 »

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Philippe Allardi,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que, pour promouvoir la lecture et les créations littéraires, la Ville et sa Bibliothèque, en partenariat avec la librairie le Roi Lire et les lycées Marie-Curie, Lakanal et son annexe Dupré, a créé le prix littéraire « Prix des lycéens de Sceaux »,

Considérant la motivation des participants, l'originalité de cette opération et l'intérêt qu'elle suscite,

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 votes contre : MM. Xavier Tamby, Numa Isnard)

DECIDE d'attribuer 750 € à Anthony PASSERON auteur du roman *Les enfants endormis* (éditions Globe) au titre de l'opération « Prix 2023 des lycéens de Sceaux ».

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de 2023.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe Allardi

le secrétaire de séance

[Signature]